

Association "Conserver la chapelle de Sainte-Marie-aux-Anglais"

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE tenue le 21 octobre 2017 à la mairie du Mesnil-Mauger

Le président de l'association, Jacques Devos, ouvre la séance en remarquant que 18 personnes sont présentes et que 39 se sont fait représenter, le quorum nécessaire pour que l'assemblée générale délibère valablement, 32 personnes présentes ou représentées, étant donc largement dépassé.

Le président remercie tous les participants de leur présence à cette cinquième assemblée générale de notre association.

1. RAPPORT D'ACTIVITE POUR 2016/2017

1.1. Communication

La chapelle est en principe interdite au public depuis le début des travaux soit en mars dernier. Toutefois ceux-ci ayant marqué une pause estivale en juillet et août derniers, nous avons organisé une visite annoncée par la presse et les panneaux lumineux mis à notre disposition par la mairie de Mézidon Vallée d'Auge (MVA). Une douzaine de personnes y ont participé, dont Madame Jocelyne Benoist, responsable de la culture pour MVA et l'intercommunalité de Lisieux.

Un article est paru en juillet dans *Ouest-France* présentant l'état des travaux sur la chapelle. Nous avons tenu un stand lors du forum des associations à MVA le 9 septembre dernier. Ce stand était commun avec celui des Amis de Saint-Maclou. Des lieux différents ayant été attribués aux associations sportives et aux culturelles et le ciel ayant été assez pluvieux, la fréquentation des stands culturels fut quasiment nulle. Des articles ont été consacrés au déplacement du clocher de la chapelle dans la presse locale (*Ouest-France, L'Eveil de Lisieux*).

M. Jean-Louis Le Saux a tenu devant la société historique de Lisieux, le 29 septembre dernier, une conférence intitulée *De l'ombre à la lumière ou les petits secrets d'un maître architecte à Sainte-Marie-aux-Anglais*. Cette conférence a été suivie par une cinquantaine de personnes qui ont pu découvrir tous les symboles présents dans les éléments architecturaux de cette chapelle rurale.

1.2. Vie de l'association

L'association rassemble actuellement 154 membres, il est certain qu'avec la mise en veilleuse de nos activités, les nouvelles inscriptions se font plus rares. Le président informe l'assemblée qu'il sera prochainement appelé à radier une dizaine de membres qui ne payent plus leur cotisation et ne participent pas à l'assemblée générale, présents ou représentés.

Les membres de l'association ont été tenus au courant de la progression des travaux sur la chapelle par trois lettres d'information et les habitants du Mesnil-Mauger ont pu en l'être par deux articles dans leur revue *Comme une info*. Une version en anglais de la lettre d'information a été mise à la disposition de nos amis anglophones à l'initiative de M. Le Saux.

M. Michel Kohn, qui s'occupe du site de l'association, nous présente la fréquentation de celui-ci. Il apparaît qu'il est souvent consulté par des observateurs russes, surveillant peut-être tous les sites du monde...

Après cette assemblée générale, nous allons demander le versement de la cotisation 2018 à nos adhérents. Celle-ci est maintenue à 10 euros par personne. Un petit complément sous forme de don est bien sûr le bienvenu. Il nous a été demandé si, dans ce cas, le don pouvait bénéficier de la déduction fiscale traditionnelle pour les « œuvres ». Nous avons posé la question à l'administration fiscale ; la réponse a été clairement NON, les sommes recueillies n'étant pas directement versées à des entreprises œuvrant à la restauration. Ces sommes sont remises à la commune de MVA qui est le maître d'ouvrage et règle les factures des intervenants. Nous devons passer par la Fondation du Patrimoine qui s'assure que les sommes bénéficiant de la déductibilité fiscale sont utilisées à bon escient. Ceux qui le souhaitent pourront consulter la réponse in extenso de l'administration.

Le comité s'est montré favorable à ce que les adhérents faisant un don de 100 euros ou plus à la « Fondation du Patrimoine pour la chapelle de Sainte-Marie-aux-Anglais » soient dispensés de la cotisation annuelle. Ce don correspond rappelons-le à une dépense réelle de 25 ou 30 euros.

L'association a pris à sa charge les frais de pose d'un câble entre le coffret électrique en bordure de propriété et l'armoire dans la chapelle où se situeraont le futur compteur électrique et les disjoncteurs. Nous avons pu ainsi profiter de la tranchée ouverte par le chantier contournant l'ancien cimetière de l'église, ce qui nous a évité d'avoir à demander l'avis de la commission d'archéologie, qui aurait été nécessaire pour traverser l'ancien cimetière à gauche de la chapelle. Un câble un peu plus long mais beaucoup d'ennuis et de dépenses en moins !

1.3. Participation à la restauration de la chapelle : clos et couvert

Lors de notre dernière AG, nous en étions restés à la notification des marchés aux entreprises retenues pour la tranche fixe et la tranche conditionnelle de la restauration du clos et couvert de la chapelle. La réclamation d'une entreprise écartée a causé du retard ; quand l'accord définitif de toutes les parties a été obtenu, nous approchions de l'hiver et le début des travaux fut reporté au mois de mars 2017.

La coordination des travaux fut remarquablement bien menée par notre Architecte en Chef des Monuments Historiques, M. Maffre et sa collègue, architecte diplômée, Mlle Grippon. Première tâche : la fixation des couches picturales sur les voussures qui fut contrôlée et renforcée, là où c'était nécessaire, par la société Lithos. Cette société a également arrêté la progression de mousses sur des peintures du chœur.

Cette tranche fixe comprenait la restauration de la toiture du chœur avec mise en place de gouttières nantaises permettant l'évacuation des eaux de pluie de façon discrète. L'entreprise de maçonnerie a travaillé sur les murs du chœur et de la façade ouest, changeant des pierres, refaisant les joints de pierre. La croix au dessus du portail d'entrée a été refaite à partir de dessins anciens et des restes de l'ancienne croix. Le chantier a été terminé dans le délai prévu, fin juin.

Le financement de la tranche ferme était assuré, celui de la tranche conditionnelle était assez serré, c'est-à-dire qu'il fallait prévoir dans le budget un poste « divers et imprévus » qui représente 7400 € pour les deux tranches. Notre financement ne permettait pas de prendre l'intégralité de ce poste. Nous en avons parlé avec le responsable des travaux de MVA ainsi qu'avec M. le Maire qui a accepté de prendre à la charge de la commune un éventuel supplément de dépenses. La deuxième tranche pouvait commencer !

La première réunion de chantier a eu lieu le 6 septembre dernier. Les travaux ont commencé le 18 septembre.

Le grand évènement fut la dépose du clocher le 11 octobre dernier. Un public nombreux y a assisté dont une délégation importante du conseil municipal de Mézidon Vallée d'Auge, M. le Maire en tête. La presse

locale était là ainsi qu'une équipe de FR3 Normandie. Le soulèvement de la pointe du clocher et sa dépose sur un bâti placé devant la chapelle fut parfaitement réalisée et fut applaudie par les spectateurs. Surprise, il y avait un nid de frelons dans cette pointe et le fut ne put être enlevé que dans l'après-midi après que le nécessaire fut fait pour neutraliser ce nid. Le soir FR3 Normandie présentait un court résumé de l'opération du matin.

La fin de ce chantier est prévue en avril/mai 2018.

1.4. Restauration de la chapelle : peintures

Les deux objectifs de la restauration sont bien sûr d'une part de restituer une chapelle du XII^e et du XIII^e siècles, telle qu'elle fut imaginée par son maître d'œuvre mais aussi d'assurer la pérennité de ses remarquables peintures.

Nous allons changer de responsable au niveau de la Direction des Affaires Culturelles de Normandie : ce sera la personne chargée des décorations, Madame Kcenia Naoumenko. Nous l'avons rencontrée en juillet dernier. Si le rapport du Conservateur régional des Monuments Historiques était très positif pour la partie « Clos et couvert » du diagnostic réalisé en 2014, il était très critique pour la partie « peintures ». Aussi c'est sans surprise que Madame Naoumenko a demandé un complément d'étude sur ces peintures.

Nous prenons les contacts en ce moment pour planifier ce complément. Avec qui et pour combien et où aurons-nous son financement ?

Notre attention a été attirée par Mme Roselyne Fouques sur une technique de recherche de traces de pigments à des endroits où il n'y a plus de peintures visibles. Cette technique permet de reconstituer la peinture d'origine. Cela nécessitant de gros moyens de calcul, nous nous documentons actuellement.

Mis aux votes, le rapport d'activité est accepté à l'unanimité des votants.

2. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2016-2017

A la fin de l'exercice précédent le bilan était le suivant :

Compte bancaire	3 111	Report à nouveau	3 219
Caisse	108		

Le compte d'exploitation pour l'exercice 2016/2017 a été comme tel :

Assurances,	191,42	Adhésions, cotisations, dons	1 321,00
Frais de bureau, photocopies, Affranchissements	412,69	Subvention de la mairie	380,00
		Vente de plaquettes	30,00
Travaux sur le branchement électrique	943,20		
TOTAL	1 547,31		1731,00

Soit un bénéfice de 183,68 € pour l'exercice

Le bilan en fin d'exercice est donc le suivant avant décision de l'assemblée générale:

Compte bancaire	3 055	Report à nouveau	3 219
Chèques à remettre	130		
Caisse	218	Bénéfice de l'exercice 2016	184
Total	<u>3 403</u>		<u>3 403</u>

Nous proposons de porter le bénéfice de l'exercice en report à nouveau.

L'avance sur travaux, soit 43 051 €, que nous a versé la French Heritage Society, a été déposée en avril sur un compte d'épargne. De ce compte nous avons transféré 34 065 € à la trésorerie de MVA pour payer les factures de la tranche ferme, conformément au plan de trésorerie.

Nous recevons des subventions pour les travaux de conservation mais pas pour les aménagements nouveaux. C'est pourquoi nous devons financer l'électrification de la chapelle. Nous voudrions profiter des échafaudages intérieurs ou sapines pour installer des projecteurs LED dans la nef. Un devis a été demandé.

Dans le montage permettant le financement de la tranche conditionnelle des travaux, un apport de 3000 € par l'association a été proposé. Il est demandé aux participants de confirmer cette contribution.

Le rapport financier est accepté à l'unanimité des votants.

3. ELECTION DU NOUVEAU COMITE

Conformément aux statuts de notre association, nous devons élire un nouveau comité ou conseil d'administration de l'association, pour une durée de trois ans. Le nouveau comité élira le nouveau bureau de l'association.

Les dernières lettres d'information ont incité nos membres à participer à ce comité et à proposer une liste pour le bureau. A ce jour nous avons reçu 12 candidatures pour le comité :

Mme Brigitte BRYANT
M. Jacques DEVOS
M. Pascal FOURNIER
M. Michel FOYER
Mme Roselyne FOUQUES
M. Dominique HIBLOT
M. Vincent JUHEL
M. Michel KOHN
M. Jean-Louis LE SAUX
Mme Chantal PALLARD
M. Louis PETIT
Sir Peter RICKETTS.

Personne ne s'oppose à un vote unique en faveur de l'ensemble de la liste. La liste est acceptée à l'unanimité.

Le bureau de l'association est ensuite élu à bulletins secrets par les membres du comité. Ont été proposés :

Président : M. Jacques DEVOS
Vice-président : M. Michel FOYER
Secrétaire : M. Pascal FOURNIER

Trésorière : Mme Chantal PALLARD

En charge du site Internet : M. Michel KOHN

En charge de la communication : M. Jean-Louis LE SAUX

En charge du suivi de la restauration des peintures : M. Vincent JUHEL

En charge des relations avec l'étranger : Sir Peter RICKETTS

En charge des relations avec le Canada : Mme Brigitte BRYANT

Les membres du nouveau comité acceptent unanimement cette liste, pour une durée de trois ans.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Vu le président

J.E. Devos

Vu le secrétaire

P. Fournier